

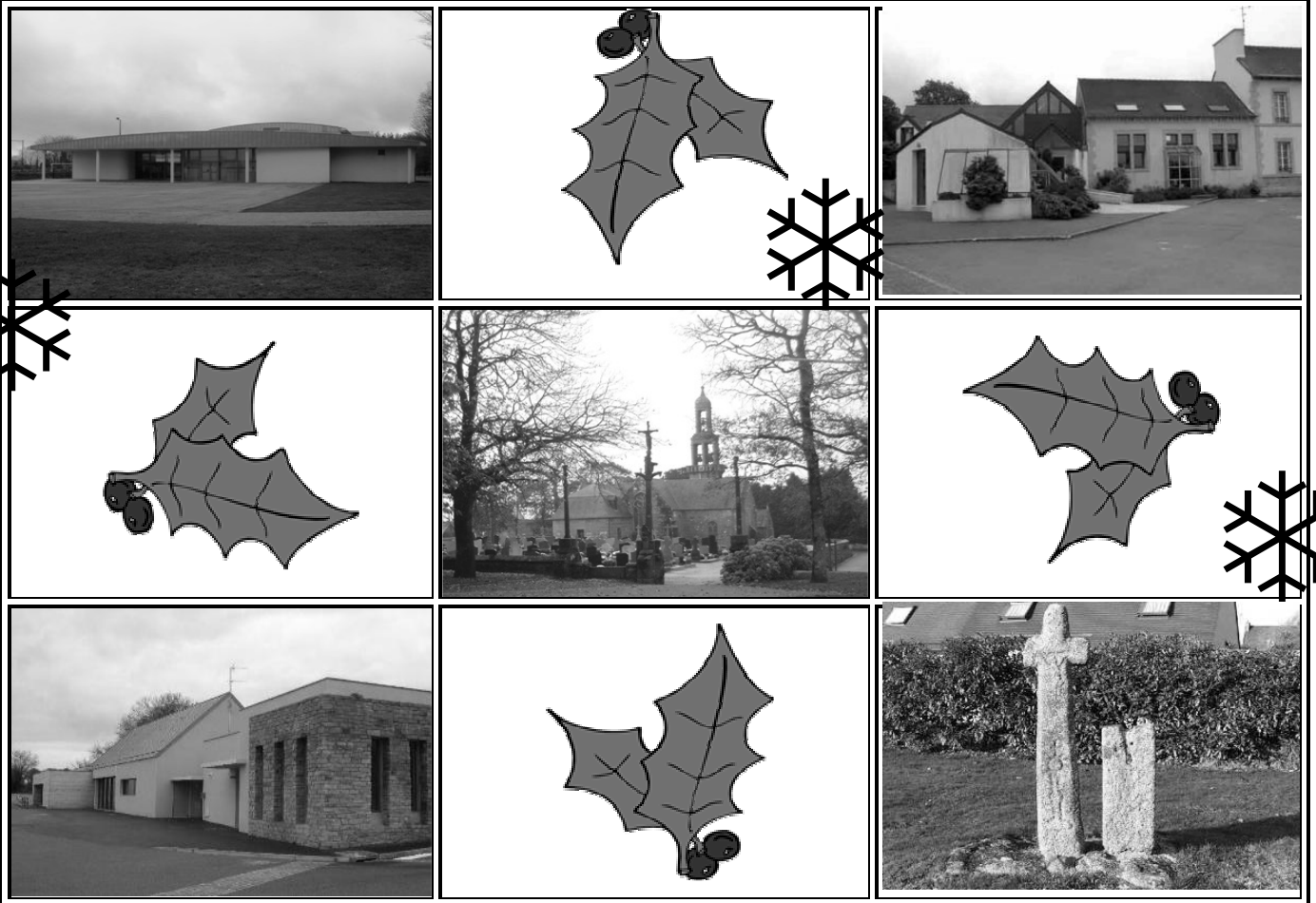


BULLETIN MUNICIPAL

DE SAINT-DIVY

n° 390 du Samedi 19 décembre 2009

JANVIER 2010



*Le Maire et le Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année 2010.*



LE MOT DU MAIRE

Bonjour !

Comme tous les ans, je viens vous présenter mes vœux pour la nouvelle année.

C'est aussi l'occasion de vous rendre compte des affaires communales, de dresser le bilan de l'année, de présenter les projets pour celle qui vient.

EN MATIERE D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX

La salle polyvalente

Après deux années d'exploitation, nous maîtrisons mieux la technologie avancée qui équipe cette salle, bien qu'à l'usage on s'aperçoive que des adaptations sont sans doute encore à apporter. Cet équipement est très utilisé. Il s'agit de toute évidence de l'équipement communal le plus fréquenté.

L'ensemble restaurant scolaire, garderie, foyer club

Ce bâtiment a été mis en service tout en fin d'année dernière. Après les inévitables corrections d'organisation tirées du retour d'expérience, les services de garderie et de cantine ont pris maintenant leur régime de croisière. La proximité immédiate des écoles est un atout précieux. Le club des Genêts de son côté a bien pris possession de son nouveau local.

Les nouveaux bâtiments de l'école Jean de La fontaine

Un architecte a été retenu pour la conception et la réalisation du projet, à partir de l'expression des besoins qui lui a été remise : il s'agit du cabinet Corre de Brest, le même qui a conduit le projet de l'ensemble cantine/garderie, local associatif. L'objectif est de réaliser la mise en service en septembre 2011. Malgré les apparences, ce délai est assez tendu, en raison de toutes les contraintes administratives qui entourent ce projet (montage financier, obtention des subventions, contraintes accessibilité, permis de construire dans le périmètre de protection de l'église, aléas des marchés si un ou plusieurs lots sont déclarés infructueux...). Nous sommes au stade proche du dépôt de permis de construire. Des travaux préliminaires sont déjà réalisés, tels que déplacements de réseaux, démolition des anciens vestiaires.

L'aménagement du cabinet infirmiers et logement social

La procédure est lancée. Une subvention d'Etat de 49 000 € vient d'être obtenue par la commune qui sera par conséquent porteuse du projet, en partenariat avec la Communauté de Communes pour ce qui est de la partie logement social. Après les nécessaires formalités préalables concernant le financement et la maîtrise d'ouvrage, nous allons pouvoir lancer la phase opérationnelle administrative et technique du projet.

La réparation des cloches

Un gros problème d'engrenage a rendu les cloches silencieuses pendant quelques temps. La réparation a été faite.

EN MATIERE DE VOIRIE

Une réparation générale des chaussées a été réalisée au printemps. Malgré un hiver rigoureux, en raison, de leur bon état d'entretien, elles se sont plutôt bien comportées. Une campagne de **réfection des peintures au sol** a été faite. Elle se poursuivra l'année prochaine.

Sur la route de Lésivy entre le Kef et le carrefour du Valy Lédan, le Syndicat du Sernel a **remplacé une grosse canalisation** d'eau potable. Il s'agit d'une conduite en fonte qui date de 1965 et qui, en raison de son âge est susceptible de provoquer des fuites d'eau. Or, nous attachons une très grande importance au bon rendement du réseau qui est actuellement de 90 % (on considère qu'un rendement est bon à partir de 80 %). Dans toute la mesure du possible, nous veillons maintenant à ce que les canalisations soient implantées dans le domaine public et non dans les propriétés privées.

Sur la route de Lésivy, toujours, aussitôt après la mise en place de cette canalisation, nous procéderons à l'enfouissement des réseaux aériens, électricité et téléphone. En prévision de la fibre optique, des fourreaux sont déjà posés en attente.

Le chemin d'accès à Poulfanc a été bitumé. Diverses améliorations de voirie ont été apportées dans des secteurs tels que Kérellou, Kerdalaun, au bourg.

Une étude d'accessibilité des voiries, espaces publics et locaux recevant du public est en cours. Nous avons recours aux services de la DDEA pour ce qui concerne les espaces publics et ceux d'un bureau d'étude pour ce qui concerne les bâtiments.

EN MATIERE D'ACTION ECONOMIQUE

A la Zone de Penhoat l'éclairage public est mis en place. Divers aménagements fonciers ont été réalisés avec des entreprises pour accompagner leur développement. C'est le cas de Isobois qui a choisi d'implanter son siège à Penhoat, ainsi que son atelier de menuiserie. Daregal y a également restructuré son activité.

Un terrain de 5 000 mètres carrés a été vendu au Conseil Général en vue d'y implanter une annexe à la Bibliothèque Départementale. Elle devrait voir le jour en 2012.

EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Un pare ballons a été installé sur le terrain n°3. Du mobilier a été acheté pour des associations et divers travaux effectués dans la salle de sports. Notons aussi que la qualité de la salle de tennis de table a été reconnue puisque un label a été décerné à St Divy Sports Tennis de Table.

SOCIAL - ENFANCE

Un centre de loisirs sans hébergement fonctionne désormais le mercredi à la Maison des Bruyères depuis le début de l'année, en partenariat avec La Forest Landerneau. Il est animé par Christelle Marchal qui assure aussi la direction du centre aéré pendant les vacances, ce qui présente une continuité dans la direction.

Notons qu'un relais assistance maternelle assure aussi désormais des permanences à la maison des Bruyères.

EN MATIERE D'URBANISME

Les travaux d'aménagement **du lotissement du Kef n° 4** sont réalisés, du moins pour ce qui est de la première partie des travaux. Tous les lots sont réservés. A ce jour deux sont effectivement vendus.

Dans la rue des Myosotis (Kef n°3), les travaux d'aménagement définitif de la voirie (chaussées, caniveaux, éclairage, plantation...) viennent d'être réalisés en novembre. Un lot supplémentaire de 1 230 mètres carrés y a été aménagé. Il est en vente au prix de 60 € le mètre carré.

L'étude du schéma de secteur de Kéravel se poursuit. Ce schéma de secteur a été intégré dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est donc désormais opposable aux tiers. En même temps, nous y avons intégré le programme local de l'habitat (PLH) du pays de Landerneau Daoulas. Dans un premier temps, nous aménagerons un lotissement d'une trentaine de maisons sur les trois hectares dont la commune est désormais propriétaire. Nous en sommes au stade de la consultation pour la maîtrise d'œuvre, en application des dispositions du Code des Marchés Publics. Aussitôt seront construits les cinq logements destinés aux personnes âgées ou handicapées. Une réservation pour des commerces associés à du logement social est prévue entre le centre bourg et le rond point de la rue de l'Orée, pour former ainsi à terme une façade commerciale.

Un lotissement privé est en cours de préparation entre le Kef et le carrefour du Valy Lédan. Le lotisseur est Elorn Foncier à Landerneau et les travaux devraient démarrer en début d'année.

EN MATIERE SCOLAIRE

Diverses améliorations ont été apportées à l'Ecole Jean de La Fontaine en attendant la prochaine restructuration en profondeur qui améliorera considérablement les conditions d'enseignement dans l'école.

Le Contrat d'association avec l'Ecole Sainte Marie a été revalorisé, ce qui la situe désormais parmi les écoles privées les mieux financées par les communes du Pays de Brest.

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Il s'agit là aussi d'un sujet important, dans lequel la commune s'implique fortement.

La station d'épuration à Saint-Thonan, financée pour moitié par Saint-Divy soit 400 000 € est désormais en service. Les rejets dans l'Aber Wrac'h sont maintenant aux normes. A titre d'exemple, l'eau rejetée après traitement contient 8 milligrammes/litre de nitrates, alors que celle qui est utilisée dans nos ménages est à 35 mg/litre (la norme maximale est de 50 mg/litre).

La qualité de l'eau distribuée est conforme pour tous les critères aux paramètres exigés. Toutes les analyses effectuées le confirment. La teneur en nitrates à la source continue à baisser. Nous avons cependant connu un souci ces derniers mois par la détection de molécules provenant de pesticides, la DEA, dérivée de l'Atrazine, produit dont pourtant l'utilisation est interdite. Ceci nous a conduits à doubler les mélanges avec l'eau importée de l'usine de Kernilis, ce qui, naturellement impacte le coût de l'eau distribuée. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre. Cet incident met pourtant en évidence l'intérêt de veiller à diminuer l'utilisation de désherbants. C'est pourquoi la commune s'est engagée dans une charte de réduction de l'emploi de tels produits. D'autres solutions sont utilisées (brûlage, balayages plus fréquents de caniveaux, emploi de copeaux sur les parterres). Dans cet esprit aussi un broyeur à branches a été acheté avec les communes de Kersaint et Saint-Thonan dans le cadre du Syndicat du Spernel). A la station de pompage, nous avons abandonné l'utilisation du maërl des Glénan pour la minéralisation de l'eau, au profit, temporairement du maërl d'Islande. Le maërl des Glénan sera en effet prochainement interdit par une directive européenne. Une étude a été réalisée pour changer de filière. L'orientation serait du calcaire des Pyrénées (Saint Béat). La station de pompage du Spernel est une des rares stations équipée des installations de traitement du CO2, de lavage des filtres. La mutation vers une autre filière s'effectuera par conséquent sans investissement important, ce qui veut dire sans incidence sur le prix de l'eau. Ce n'est pas le cas partout, puisque sur l'ensemble des sites du Syndicat du Bas Léon (de Tréfléz au Conquet), l'incidence sur le coût de production de l'eau se situera entre 3 et 4 %.

LA FISCALITE LOCALE

Comme vous avez pu le constater les taux des impôts communaux n'ont pas évolué cette année encore (ils sont restés stables depuis vingt ans). La gestion communale devient pourtant de plus en plus délicate, car les dépenses augmentent plus vite que les recettes. En effet, d'année en année, des nouvelles obligations, de nouvelles normes viennent grever nos charges. En contre partie les aides de l'Etat, du Département, de la Région se réduisent, tandis que les fonds européens ont pratiquement disparu. Ceci nous oblige encore plus à nous limiter à ce qui est nécessaire. Le superflu attendra. Pourtant les exigences des uns et des autres sont de plus en plus fortes, bien souvent légitimes. La rigueur de gestion commande de ne pas dire oui à tout.

LES PROJETS POUR 2010

L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

Le gros projet de l'année à venir sera incontestablement la nécessaire amélioration des locaux de l'école Jean de La fontaine. Il devenait urgent de remplacer le bâtiment en préfabriqué par un bâtiment adapté aux besoins actuels, c'est-à-dire une salle de motricité et une salle plurivalente. Dans le même temps, dans la partie classes maternelles, les sanitaires ainsi que la salle de repos seront agrandis et mis aux normes.

L'ACCESSIBILITE

Un autre dossier important est l'étude de mise en accessibilité aux normes handicapés des locaux recevant du public et des espaces publics. Pour ce qui est de ces derniers, il ne devrait pas y avoir de problèmes majeurs puisque dans l'ensemble les voiries (bourg) et espaces publics (secteur Valy Lédan) sont récents et les normes d'accessibilité y ont été respectées. Ce n'est par contre pas le cas des bâtiments, où il n'a pas été tenu compte de ces prescriptions (hormis les nouveaux bâtiments tels que cantine, garderie, salle polyvalente). Tel est le cas notamment de la Maison des Bruyères qui ne répond pas du tout aux impératifs exigés (salles à l'étage, sols sur plusieurs niveaux). De très gros travaux devront y être réalisés, à tel point que se posera même la question du devenir de ce bâtiment.

L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT

Nous programmons aussi pour cette année une étude globale de développement de la commune pour les dix à quinze ans à venir. Cette étude viendra se substituer à celle qui avait été faite en 1995, dont toutes les préconisations sont aujourd'hui réalisées. Elle devrait définir les orientations à mener, avec les priorités à y accorder. Elle comprendra aussi un volet relatif à la gestion des eaux pluviales. Une telle vision est nécessaire dans la conduite logique des aménagements communaux : en clair il s'agit de savoir où on va.

L'URBANISATION

En matière d'urbanisme, comme je vous le disais plus haut, nous aménagerons le secteur de Kéravel. Le lotissement Elorn Foncier devrait aussi voir le jour. L'idée est toujours de réaliser en moyenne 15 maisons nouvelles par an pour atteindre 1 650 habitants en 2015. Ainsi que vous pouvez le constater, nous sommes dans cette trajectoire. Le développement de la commune passe par une évolution raisonnable et maîtrisée de notre urbanisation, en préservant l'agriculture. Il importe aussi de favoriser l'installation de jeunes ménages, en particulier ceux qui ont des attaches familiales fortes dans la commune, en offrant des terrains aux meilleurs prix.

L'EGLISE

Nous lancerons cette année l'étude de la réfection de la deuxième tranche de l'église (toiture et vitraux notamment). Ce genre de dossier est long, en raison notamment de la raréfaction des aides des co financeurs Etat/Département/Région.

LE PATRIMOINE COMMUNAL

Comme tous les ans des interventions seront menées sur les routes et les bâtiments communaux pour leur maintien en bon état.

Ainsi que vous pouvez le constater, ces projets imminents, volumineux pour certains, constitueront l'essentiel de l'activité communale en 2010, en conformité avec ce qui a été annoncé.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez réservée à cette lecture.

Avant de vous quitter, permettez-moi, au nom du Conseil Municipal, en mon nom personnel de vous souhaiter de joyeuses fêtes et de vous présenter mes meilleurs voeux pour l'année nouvelle. Je souhaite courage à celles et ceux que la maladie, la séparation, les difficultés ombrageront ces fêtes.

A chacune et chacun je souhaite une bonne santé. Puissent vos efforts être récompensés. Puissent se réaliser vos voeux les plus chers.

Joyeuses fêtes et Bonne année !

Nedeleg laouen, ! Bloavez Mad

Jean Jacques COZIAN

ETAT CIVIL

★ Naissances

- Lucas GOURAUD, 2 rue du Petit Bois, le 26 novembre
- Tess QUERE, 5 impasse d'arvor, le 27 novembre
- Yvonne POUILLAS, Penhoat, le 29 novembre

URBANISME

★ Demande de Déclaration Préalable

- Alain KERHUEL, 3 Kerhervé Véranda

★ Accords de Déclaration Préalable

- Jean-Luc HENRY, 11 Kerzu Abri de jardin
- Robert LAMOUR, 7 rue du Petit Bois Clôture

INFOS DU MOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A l'occasion du goûter des aînés, le C.C.A.S. invite toutes les personnes ayant 60 ans et plus, le **mercredi 20 janvier 2010** au local associatif - foyer club.

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en **JANVIER 1994**

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

ARRETE MUNICIPAL du 10/12/2009 prescrivant un STOP à la sortie de la Rue des Myosotis à hauteur du n° 19 de cette voie.

INSCRIPTIONS

SUR LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE

Les élections régionales se dérouleront en 2010.

Il est rappelé aux électrices et électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de penser à s'inscrire **avant le 31 décembre 2009**. Se présenter en Mairie muni de justificatifs d'état civil et de domicile.

ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le **12/11/09**, le **18/11/09** et le **20/11/09** - Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **35 mg/l**, de **34 mg/l** et de **36 mg/l**.

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.04.01	Macédoine légumes/Rôti porc-Semoule/Compote pommes
M.05.01	Betteraves-Maïs/Mignonnette bœuf-Poêlée légumes/Galette
J.07.01	Potage campagnard/Tortis Océane/Fruit
V.08.01	Salade paysanne/Blanquette-Petits pois-Carottes/Yaourt
L.11.01	Carottes râpées/Bœuf bourguignon/Fromage blanc
M.12.01	Taboulé/Aiguillette poulet-Choux fleurs en gratin/Fruit
J.14.01	Velouté légumes/Lasagnes bolognaise/Fruit
V.15.01	Salade dés fromage/Filet colin-Purée brocolis/Beignet
L.18.01	Betteraves/Filet dinde-Ratatouille-Semoule/Gélifié vanille
M.19.01	(Œuf mayonnaise/Filet colin-Purée/Yaourt pulpe de fruits
J.21.01	Salade verte-Lardons/Cassoulet/Tarte aux pommes
V.22.01	Coquillettes monégasques/Goulash bœuf-Légumes/Fruit
L.25.01	Carottes râpées/Spaghettis bolognaise/Yaourt aromatisé
M.26.01	Tomate-Maïs/Escalope dinde-Haricots verts/Chou vanille
J.28.01	Velouté légumes/Jambon grill-Lentilles/Fruit
V.29.01	Salade/Beignet-Epinards-Pommes vapeur/Fromage blanc

INFOS UTILES

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE

Les demandes de passeport peuvent s'effectuer à la Mairie de Guipavas du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00 sans rendez-vous.

PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU

Protection contre le gel : N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. Il est rappelé, en effet, que la protection du compteur d'eau est à la charge de l'abonné. En cas de détériorations, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

PERMANENCES DU RPAM

En janvier : **jeudi 7** et **jeudi 21** à la Maison des Bruyères de 9 h à 12 h

Contact : Fabienne PICHON - RPAM ☎ 02.98.20.97.67

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A (H1N1) : LES HORAIRES D'OUVERTURE DES CENTRES DE VACCINATION

Les centres de vaccination sont depuis le 12 novembre ouverts au public :

- en semaine du lundi au vendredi de 15 h à 18 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h 30.

Nouveauté :

Des séances supplémentaires sont programmées :

- les mercredis, jeudis et vendredis matins de 9 h à 12 h 30.

L'amplitude horaire de ces centres et le nombre de postes de vaccination sont susceptibles d'évoluer de nouveau en fonction des besoins identifiés par centre.

SAPINS DE NOEL

La Communauté de communes rappelle que, comme les années passées, le service « Répurgation » ne procèdera pas au ramassage des sapins de Noël déposés par les particuliers près des poubelles au même titre qu'il ne collecte pas les déchets verts (taille de haies...). Ces produits doivent être adressés aux déchetteries comme les autres déchets végétaux.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaires d'hiver du **1^{er} novembre au 28 février 2010** du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ **02.98.20.20.90** - Fax : **02.98.20.29.18**

e-mail : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée les samedis 26/12/2009 et 02/01/2010

PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 30 janvier
Annonces à déposer en Mairie pour le **lundi 18**.

DEPOTS DE DECHETS DE JARDIN DANS LA REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

➔ Pour les déchets de jardin seulement : du Vendredi 17 h au Lundi 8 h 30 et du Mercredi 18 h au Jeudi 8 h.

Mercredi		Vendredi	
23.12	Kerhuel	J.24.12	Orée du bourg
30.12	Versant Sud	J.31.12	Lésivy
06.01	Kéréllou	08.01	Rue Louis Aragon
13.01	Rue des Alouettes	15.01	Rue Jonquilles/Bleuets
20.01	Orée du bourg	22.01	Kerhuel
27.01	Lésivy	29.01	Versant Sud

SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
V.25.12	LACOSTE - 2 Quai de Léon
27.12	BERNICOT 54 rue Fontaine Blanche
03.01	MOIGN - 82 rue Fontaine Blanche
S.09.01	LACOSTE - 2 Quai de Léon
S.16.01	BEGOT-BOUYER 8 rue du Pont
24.01	BERNICOT 54 rue Fontaine Blanche
31.01	CORRE-JOILLAT 32 quai de Léon

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET PARAMEDICAL- 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes ☎ 02.98.20.33.33 tous les jours
urgences respiratoires le WE
MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine - BOUCHER Xavier
Infirmiers ☎ 02.98.20.33.40 - tous les jours
LE GALL Yolande - GUILLOU Bernard
Pédicure podologue ☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE
COMPAGNON Audrey

VIE PAROISSIALE

MESSES DU DIMANCHE AU MOIS DE JANVIER 2010

3/01 - 17/01 - 31/01 à St-Thonan

CATECHESE

Temps fort : samedi 9/01 (heures et lieux habituels)

VIE ASSOCIATIVE

COMITE DE JUMELAGE

Il reste encore des places pour le séjour à Ferdrupt prévu du 19 au 23 février 2010. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement et réservation au ☎ 06.15.30.26.21 (Annie LE HIR) ou ☎ 06.16.31.11.11 (Christian KERMARREC).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - AMIS DE LA LECTURE

Réunion mensuelle le mardi 5 janvier à 20 H 30

Mardi 17 h 30/18 h 30	Vendredi 17 h 30/18 h 30
22.12 ➔ Le Bec	25.12 ➔ Férié
29.12 ➔ Le Gall	01.01 ➔ Férié
05.01 ➔ Kermarrec	08.01 ➔ Guillerm/Kervarec
12.01 ➔ Le Bec	15.01 ➔ Le Gall A.
19.01 ➔ Le Gall	22.01 ➔ Férec
26.01 ➔ Kermarrec	29.01 ➔ Mesmeur
Mercredi 10 h 30/11 h 30	Samedi 11 h 00/12 h 00
23.12 ➔ Durif	26.12 ➔ FERME
30.12 ➔ Dorval	02.01 ➔ FERME
06.01 ➔ Rozec/Peters	09.01 ➔ Dorval
13.01 ➔ Tanguy	16.01 ➔ Laot
20.01 ➔ Durif	23.01 ➔ Le Borgne
27.01 ➔ Dorval	30.01 ➔ Le Goff

AMICALE DES RETRAITES

Le Club des genêts se propose de donner quelques dates de ses principales activités de l'année 2010 :

- Tous les mercredis de 13 h 30 à 18 h :
Domino, belote, scrabble, loisirs et créations, pétanque, marche et le goûter de 16 h très apprécié de tous, des cartes d'adhérents sont disponibles au Club.
- Le 6 janvier, nous fêterons les rois par un goûter amélioré à 16 h 30.
- Le 10 février à 10 h 15, aura lieu l'assemblée générale de notre association et sont invités à cette réunion tous les retraités qui voudront se joindre à nous.
A l'issue de l'assemblée, un pot de l'amitié sera offert. A 12 h 30, le traditionnel repas sera servi au restaurant « Le Poëlon » à Guipavas.
- Le 22 avril, un interclub sera organisé à partir de 13 h 30.
- Le 2 juin est prévue la sortie de printemps.
- Les 28 et 29 août, nous nous évaderons pour le week-end au Puy du Fou, il ne sera pas nécessaire d'être adhérent du Club, amis, voisins, les clubs avoisinants seront les bienvenus, les places sont limitées. Il est souhaitable de se préinscrire au plus vite. Contacter Théo au ☎ 02.98.20.20.19

- Le 15 septembre pour redémarrer la saison, un kig ha Farz est prévu.

- Le 30 septembre, le 2^{ème} interclub avec la participation de La Forest, St-Thonan, Guipavas, Plouédern

Le Conseil d'administration et le bureau du Club des Genêts souhaitent à tous ses adhérents et futurs adhérents une très très bonne année à eux et à toutes leurs familles et que 2010 leur apporte bonheur et santé.

Le club de **SAINT-DIVY GYM** envisage de mettre en place de nouveaux cours de gym pour l'année 2010/2011 en fonction de vos attentes.

Pour qu'un cours se mette en place, il nous faut un minimum de 12 adhérents/cours. Merci de déposer votre bulletin de réponse à la mairie **avant le 10 février**.

✂-----

Seriez-vous intéressés par un cours :

pour hommes pour ados / jeunes adultes (capoeira /gym dansée) autres (précisez)

A quelle heure et quel jour :-----

Nom et coordonnées :-----

✂-----

PETITES ANNONCES

- **Vends** chemise, taille 43, marque CERRUTI neuve, prix : 40 € ☎ 06.06.60.49.46
- Jeune retraitée **garderait enfants à leur domicile** après l'école ☎ 02.98.20.30.08
- Je **propose mes services** pour ménage, accompagnement, courses, préparation des repas... paiement en chèques emplois services ☎ 06.69.14.82.00
- Lors de la fête de quartier de la rue des alouettes, il a été oublié des boules de pétanque. Vous pouvez les chercher chez Patrick Le Gall au numéro 29.
- Deux écharpes, une mauve et une grise, ont été **trouvées** après le Fest-Noz du Téléthon le samedi 28 novembre, salle polyvalente du Valy Lédan à St-Divy. Contact : ☎ 06.64.34.79.33

